



Connect pro

Turenne GROUPE

Rapport Loi Energie Climat

Exercice 2025

SOMMAIRE :

- A. **Démarche générale de CONNECT PRO sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**
 - A.1. Résumé de la démarche de CONNECT PRO
 - A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement
 - A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

- B. **Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**



A. Démarche générale de CONNECT PRO sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche de CONNECT PRO

Connect Pro, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-1900003, est un acteur indépendant du capital investissement ayant la conviction profonde que les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») sont clés pour permettre une création de valeur durable et pérenne

Connect Pro a développé une approche d'investisseur responsable intégrant les critères ESG. Nos investissements reposent ainsi sur une logique de création de valeur à long terme tant financière qu'extra-financière.

Cette politique d'investisseur responsable s'inscrit pleinement dans la démarche et l'ADN même de Connect Pro qui, par son engagement territorial et son activité d'accompagnement à la transmission des entreprises régionales et à leur développement, participe au renforcement du tissu économique local et régional et au développement et à la redynamisation de son économie, tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des capitaux investis. Les valeurs de proximité (territoriale et humaine), de pérennité et d'approche collective sont au cœur de l'engagement de Connect Pro aux côtés des PME de la Région Sud pour pérenniser leur ancrage sur le territoire et accélérer leur développement.

Cette démarche d'investisseur responsable s'inscrit également dans le cadre de la politique et des engagements ESG de Turenne Groupe, auquel appartient la SGP, devenu société à mission début 2023 et dont la raison d'être est d'accompagner le développement d'entreprises créatrices de valeur, en investissant de façon professionnelle et responsable.

Une démarche d'investisseur responsable à chaque niveau

Lors de l'étude des investissements, Connect Pro réalise une analyse des critères ESG des sociétés cibles et prend en compte ces critères dans son processus de sélection et d'analyse des opportunités ainsi que dans ses décisions d'investissement en évaluant les risques et opportunités et potentielles incidences des entreprises cibles.

Connect Pro accompagne également la mise en œuvre de démarches environnementales, sociales et de bonne gouvernance par les entreprises en portefeuille. A ce titre, elle s'engage à sensibiliser les équipes dirigeantes aux thématiques ESG afin qu'elles intègrent dans leurs activités et leurs relations avec toutes les parties prenantes, internes et externes, les préoccupations notamment sociales et environnementales.

En tant qu'acteur du capital investissement, Connect Pro s'efforce d'assurer à ses investisseurs une performance financière en ligne avec leurs attentes, tout en respectant le développement long terme des entreprises. A ce titre, Connect Pro s'engage à respecter les principes suivants :

- i. Transparence sur ses activités auprès de ses investisseurs ;

- ii. Respect des critères et objectifs d'investissement de ses investisseurs dans la mesure du possible, tout en tenant compte des aspects éthiques et de déontologie ;
- iii. Exclusion de certains secteurs d'investissement ayant un impact négatif sur la santé ou non respectueux de l'individu (activité de production ou de distribution de tabac, pornographie, etc.).

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Turenne Groupe publie annuellement sur son site internet un Rapport ESG qui couvre les activités de ses sociétés de gestion, incluant Connect Pro depuis 2023. Ce rapport présente la politique ESG du groupe et les indicateurs clés de performance sur l'ensemble du portefeuille consolidé de ses sociétés de gestion, issu d'une collecte annuelle auprès des participations par chacune des sociétés de gestion de portefeuille.

Le fonds Boost Côte d'Azur, classé article 8 au titre de la réglementation SFDR, produit une annexe périodique ESG conformément à la réglementation et mise à disposition des souscripteurs sur demande.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Connect Pro a adhéré en mai 2023 à la Charte de France Invest sur le partage de la valeur, ayant pour objet de favoriser le partage de la valeur dans les entreprises accompagnées par nos fonds.

Aux termes de cette charte, Connect Pro a pris l'engagement de jouer un rôle majeur auprès de ses participations afin (i) d'augmenter à court terme le taux de couverture de leurs salariés par au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée (primes de partage de la valeur, participation ou intéressement) et (ii) de promouvoir, dans le long terme, le partage de la création de valeur actionnariale à travers l'actionnariat salarié et le partage de la plus-value dans toutes les situations où ces deux mécanismes sont pertinents.

Connect Pro adhère également aux initiatives suivantes :

- Charte d'Investisseur Responsable de France Invest (Connect Pro est signataire depuis 2016) ;
- Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest (Connect Pro est signataire depuis 2020).

A noter, le reporting PRI (Principles for Responsible Investment) produit par sa société mère Turenne Capital Partenaires couvre également les activités de la société de gestion Connect Pro.

Turenne Groupe, holding de tête de la société mère de Connect Pro, est également signataire de l'Initiative Climat International depuis 2019.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

La classification SFDR des fonds de Connect Pro est la suivante :

- Le FPCI Sud Rebond : classé selon l'article 6 du règlement SFDR ;
- Le FPCI Boost Côte d'Azur : classé Article 8 du règlement SFDR.

